

Comment obtenir à son décès des funérailles catholiques?

Règles à respecter pour obtenir des obsèques conformes à sa foi:

- 1) Il est conseillé de prévoir un testament distinct de celui qui règle la dévolution des biens car, très souvent, ce dernier n'est ouvert qu'après l'enterrement.

Ce testament est très simple à faire: c'est une déclaration écrite entièrement de la main du testateur, datée et signée (voir modèle ci-dessous).

- 2) Remettre ce testament au prêtre local ainsi qu'à une, ou mieux à plusieurs personnes en qui on a toute confiance et qui seront probablement averties de votre décès très rapidement.
- 3) En cas de litige probable, il peut être préférable de ne pas exiger de lieu pour la célébration des obsèques afin de faciliter l'exécution du testament. De même, il peut être utile de préciser la volonté expresse d'être inhumé et non incinéré.

MODELE DE TESTAMENT

CECI EST MON TESTAMENT

Je soussigné

Né (e) le à

habitant à

déclare être catholique de rite latin et manifeste ma volonté formelle d'avoir des obsèques religieuses selon les rites tels qu'ils figuraient avant 1963 dans le missel romain dit de saint Pie V, sous le titre: « Office des morts ».

Je désire notamment que la cérémonie soit célébrée à l'église, selon le rite romain traditionnel, mon corps étant présent, la messe dite par un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ou un de ses délégués: messe suivie de l'absoute et de la sépulture comme de coutume, le tout suivant l'usage immémorial de l'Eglise catholique à laquelle j'appartiens.

Je désire comme exécuteur de ces dernières volontés l'une ou l'autre des personnes suivantes:

.....

Si mes volontés ne sont pas respectées, je veux que ce testament soit utilisé comme preuve dans une poursuite pénale ou une action civile pour violation de la loi du 18 novembre 1887 sur la liberté des funérailles, qui comporte les peines portées aux articles 433-21-1 et suivants du Code pénal.

Fait à, le

(signature)